

## LE PRESIDENT,

- Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L 712-2et L 713-9 ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu les statuts de l'Ecole nationale supérieure de Géologie (ENSG), approuvés par le Conseil d'administration de l'Institut national Polytechnique de Lorraine le 2 novembre 1988 ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;

## DECIDE

### Article 1

Mme Nicole CREUSOT, Vice-Présidente du Conseil départemental de Meurthe et Moselle, est nommée membre du Conseil de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie, au titre des personnalités extérieures représentant les collectivités locales.

### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

### Article 3

Le Directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente à la Présidence et publiée sur le site intranet de l'Université de Lorraine.

Fait à Nancy, le 2 juin 2015

  
Pierre MUTZENHARDT  


Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

- 4 JUIN 2015